

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17.09.2024

Date de convocation : le 12 septembre 2024

Ouverture de Séance : 18h30

En exercice : 14

Présents : 10

Nombre de procurations : 2

Votants : 12

PRESENTS : Christian ROUX, Max BERNARD, Yvan BIOUD, Isabelle CHION VALLIER, Fabienne CROZE, Colette GIROUD, Richard HAUTON, Antoine PIETRERA, Denis QUANTIN, Marie-Christine VIOLA.

ABSENTS : Marina CORDONNIER, Patrice LETOURMY pouvoir à Colette GIROUD, Yvan ROUFET, Alice SERTOOUR pouvoir à Denis QUANTIN.

Secrétaire de séance : Max BERNARD.

ORDRE DU JOUR :

- Nomination du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 27 août 2024
- Agenda
- Point Communauté de Communes du Trièves
- Participation au fonds d'aide d'urgence face aux intempéries dans la vallée du Vénéon
- Commissions communales :
- Points divers

1. Nomination du secrétaire de séance

Max BERNARD est nommé secrétaire de séance.

Vote pour à l'unanimité

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 août 2024

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

3. Agenda

- 27 septembre : réunion terrain multi sports
- 30 septembre 2024 à 8h30 : Réunion de territoire du Trièves organisée par Frédérique PUISSAT-Michel SAVIN- Damien MICHALLET
- 01 octobre 2024 à 14h : Réunion Villages d'avenir.
- 03 octobre 2024 : Conférence territoriale
- 5 octobre 2024 : Foire de Puce
- 14 octobre 2024 : Conseil communautaire
- 22 octobre 2024 : Commission urbanisme
- 16 novembre 2024 à 9h30 : CA CCAS
- 7 décembre 2024 : repas des aînés à Sinard.

4. Point Communauté de Communes du Trièves

- Bilan du Schéma de Cohérence territoriale (SCOT) et démarche de révision et modification du SCOT.
- Village alpin du 18^{ème} siècle : projet sur Gresse en Vercors à l'étude.
- Avance remboursable à la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors :
La Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors a sollicité la Communauté de Communes pour obtenir une avance remboursable de 60 000 € leur permettant de démarrer la saison 2024-2025. La Commune de Gresse-en-Vercors s'est portée garante de cette avance de trésorerie.

- Information sur la fièvre catarrhale ovine
- Une nouvelle directrice des ressources humaines a été recrutée à la Communauté de Communes.

5. Participation au fonds d'urgence crée par le Département de l'Isère – Crues torrentielles du Vénéon du 21 au 23 juin 2024

Considérant que du 21 au 23 juin 2024, les violentes intempéries et les crues torrentielles qui s'en sont suivies ont provoqué de très lourds dégâts dans la vallée du Vénéon en Oisans. Cette crue inédite a dévasté en très grande partie le hameau de la Bérarde, de nombreuses habitations ont été englouties, les eaux ont éventré des routes provoquant l'isolement de plusieurs hameaux et villages.

Considérant que le 28 juin 2024 l'assemblée départementale a délibéré la création d'un fonds d'aide d'urgence destiné à soutenir les collectivités locales et structures intercommunales sinistrées et à financer les dépenses d'investissement destinées à la reconstruction, remise en état des biens endommagés (bâtiments, voiries, voies vertes, réseaux, éclairage public...) relevant du périmètre lié à l'état de catastrophe naturelle.

Considérant que le Département collecte l'ensemble des aides financières des collectivités et autres donateurs et leur reversement aux collectivités et structures intercommunales du périmètre sinistré en fonction des travaux à engager. Le plancher minimum de la contribution est fixé à 1 000 €.

Dans ce contexte, il est proposé que la commune contribue au fonds d'aide d'urgence du Département suite aux intempéries dans la vallée du Vénéon en Oisans à hauteur de 1 200 €. Cette contribution est versée en une fois et en totalité au Département qui émettra un titre de recette à la signature de la convention de suivi

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité qualifiée (9 pour, 1 abstention),

- **AFFIRME** la volonté du conseil municipal de Sinard d'être un acteur engagé dans la reconstruction de la vallée du Vénéon, de son dynamisme économique et touristique, de l'accompagnement de sa population ;
- **DECIDE** de participer activement au fonds d'aide d'urgence à la suite des intempéries de juin 2024 dans la vallée du Vénéon ;
- **FIXE** le montant de l'engagement de la commune à la somme de 1 200 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Département de l'Isère ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes les démarches utiles pour le versement de cette somme.

6. Commissions communales

Village Digital

➤ RAS

Finances / Budget/ Ressources Humaines :

➤ Deux nouveaux agents ont été recrutés à la cantine (1 par Sinard et l'autre par Treffort). Les deux personnes sont habitantes de Sinard.

Ecole/Jeunesse

➤ L'école compte 104 élèves cette année. La rentrée s'est bien passée.

87 enfants habitent Sinard. Le coût pour l'année scolaire 2023/2024 par enfant est de 2 230 € (personnel, chauffage, téléphone, maintenance, etc.). Cela représente un coût total de 245 000 € pour l'ensemble des élèves (Sinard / Treffort).

➤ Actuellement, environ 80 enfants mangent à la cantine tous les jours. Sur les 20 enfants de la classe de petite & moyenne section, 17 enfants mangent à la cantine.

- L'association qui gère le périscolaire n'arrive pas à recruter de nouvel animateur. Le nombre d'enfants accueillis est donc limité.

Urbanisme & Travaux

- Travaux : le dossier pour les sanitaires de l'école a été refait.
- Terrain multi-sports : chantier compliqué concernant le respect des délais, des coûts, etc.
- DIA La Motte : la commune souhaiterait pour des raisons de sécurité, acquérir une bande de terrain afin d'élargir la voirie actuelle. Un courrier va être adressé au notaire.
- Sentier de la Motte à la Gresse : projet de bornage puis de grillage le long du sentier en discussion. Ce chemin est fermé par le propriétaire. Ses bêtes sont en pâturage de part et d'autre du chemin ce qui nécessite une « séparation » sérieuse. Ce sentier est une liaison importante dans le schéma de randonnées du Trièves.
- Parcelle C 47 : projet de vente du terrain à 15 000 € pour 650 m² en centre bourg. La parcelle bénéficie uniquement d'un accès piéton. La commune a la possibilité de préempter.
- Maison EDF : le bien a été estimé à 320 000 € (parcelle de 3 300 m²). La commune, en accord avec les services de la DGFIP a la possibilité de présenter un cahier des charges pour des orientations d'aménagement. Le CAUE peut accompagner la commune sur ce projet. Il est proposé de créer une commission pour y réfléchir : Colette GIROUD, Yvan BLOUD, Antoine PIETRERA, Denis QUANTIN, Max BERNARD.

Vie locale/Communication/Culture

- Demande d'achat d'un chapiteau. Un devis doit être demandé afin d'étudier cette demande.
- Pigeonnier du Collet : accord pour nettoyer et créer un accès au jardin (porte avec clé).

Environnement/Cadre de Vie

- RAS

Agriculture

- RAS

1. Divers

- 18 septembre à 15h : visite de la lagune dans le cadre de l'évènement « quelle foire ? ».

=====

La séance est levée à 20h39